

(N° 89.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 MAI 1882.

Rapport de la Commission des Affaires Étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi, allouant un crédit supplémentaire de 23,000 francs au Budget des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1882.

(Voir les n° 191 et 208, session 1881-1882, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Comte D'ASPREMONT-LYNDEN, Président, DE LHONEUX,
le Comte THIERRY DE LIMBURG-STIRUM, DE HAUSSY, Rapporteur.

MESSIEURS,

Ce crédit supplémentaire est nécessité jusqu'à concurrence d'une somme de 20,000 francs pour l'ameublement des bureaux, destinés au personnel attaché au Musée commercial et au service de la direction du commerce et des consulats.

Le surplus sera employé à des travaux de classement des archives et à faire relier des ouvrages de ce Département.

Votre Commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Messieurs, l'adoption de ce Projet de Loi.

Le Rapporteur,
Ed. DE HAUSSY.

Le Président,
Comte D'ASPREMONT-LYNDEN.